



Groupe de travail RH Avec Hervé GAYMARD 21 juin 2010

Cette réunion qui a pour thème la RH et le dialogue social, est la 4^e et dernière du programme de rencontres fixé par le Président du Conseil d'administration de l'ONF, Hervé GAYMARD.

C'est vers la mi-juillet qu'Hervé GAYMARD, remettra au Président de la République son rapport. Ensuite, l'économie générale de ses conclusions nous sera communiquée.

Le Président qui s'exprime très peu dans ces réunions, propose un canevas :

- ❖ Prise en compte de la pénibilité pour les OF
- ❖ Articulation du réseau de terrain avec les nouvelles structures fonctionnelles
- ❖ Les effectifs,
- ❖ Le maillage territorial,
- ❖ Le dialogue social
- ❖ Le transfert du Siège

Dans son intervention, le SNPA aborde les points essentiels qui aujourd'hui posent de véritables problèmes pour l'Etablissement et ses personnels.

Le SNPA rappelle que si le Président du CA s'est engagé sur le maintien du Régime forestier et sur le statut de l'Etablissement, il ne s'est pas encore prononcé sur celui de ses personnels.

Le SNPA est très attaché au régime dérogatoire instauré à la création de l'ONF, qui permet à l'Etablissement de conduire ses missions avec des personnels fonctionnaires. Il indique que ce statut des personnels correspond à une vraie culture de service public et que toute tentative de remise en cause serait une catastrophe.

Le SNPA aborde le problème « du cas pension » qui porte les cotisations retraites de 33 % à 71 % en quelques années, en demandant qu'une solution puisse rapidement être trouvée, car n'importe quelle entreprise succomberait à un tel relèvement de son taux de cotisations pour pension. Le SNPA tient bien à préciser que toute idée visant à changer le statut des personnels pour pallier cette difficulté, serait suicidaire.

La diminution des effectifs que le Gouvernement applique de façon dogmatique à l'ONF, n'est pas acceptable, car c'est l'autonomie de l'Office, qui est remise en cause. Pour le SNPA, l'ONF doit garder sa capacité de recrutement en fonction de ses besoins et des objectifs qu'il s'est ou qui lui sont fixés en matière de développement de ses activités.

L'ONF doit aussi s'inscrire dans une véritable GPEEC et prévoir suffisamment en amont l'organisation de concours qui doivent comporter une liste complémentaire pour pallier les vacances intervenant entre 2 concours.

Le SNPA cite les réorganisations de 2002 et 2008, qui ont créé un profond malaise au sein de l'ONF. Le SNPA demande que l'on arrête ce mouvement Brownien et réclame une véritable stabilité pour que les personnels puissent retrouver leurs repères et travailler dans de meilleures conditions. L'état de stress de bon nombre de personnels et le mal être quasi général doivent conduire à prendre sérieusement cette situation en considération.

Les outils informatiques sont évoqués par le SNPA qui dénonce la livraison de logiciels non finalisés, ce qui détériore les conditions de travail des utilisateurs. Il semble bien que les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de CEDRE et GINCCO n'aient pas servi de leçon. En effet, alors que SEQUOIA ne fonctionne pas correctement dans sa tranche 1, on s'apprête à développer les tranches 2 et 3. Pour le SNPA on va droit à la catastrophe.

Le SNPA intervient sans cesse contre le projet de délocalisation du Siège et rappelle tous les méfaits et les drames qui découleraient d'une telle mise en œuvre. Le SNPA demande expressément au Président du CA de conduire les démarches pour stopper la réalisation de ce projet. Le SNPA fait ressortir que la délocalisation est totalement incompatible avec la volonté de l'Etat de confier de nouvelles missions à l'ONF, notamment dans le cadre du développement de filière bois. La perte de mémoire due aux départs des personnels du Siège empêcherait ce développement et condamnerait tout l'ONF.

Le SNPA aborde la perte de confiance dans l'acte de signature et prend pour exemple le dernier contrat de plan qui n'a pas été respecté.

En effet la valeur ajoutée obtenue les premières années n'a pas permis le maintien des effectifs, comme cela était prévu et l'Etat s'est en plus, permis d'imposer des charges nouvelles à l'ONF, comme le « cas pension », la délocalisation, le bouquet de 50 M€ conséquence de la signature d'un bail emphytéotique concernant le patrimoine immobilier etc....

Au vu de cela, le SNPA s'interroge sur le niveau de crédit à accorder à la signature d'un contrat avec l'Etat.

Le SNPA précise qu'il s'est fortement opposé comme d'autres organisations fin 2008 et début 2009 aux décisions annoncées lors du CA du 25 septembre 2008. Il continue de s'opposer sur les points non mis en œuvre, mais cela ne l'a pas empêché de négocier sur d'autres points qui ont permis d'obtenir des avancées pour les personnels

Le SNPA rappelle qu'il s'oppose chaque fois que cela est nécessaire, mais qu'il s'inscrit aussi dans une politique constructive pour l'intérêt des personnels.

En réponse aux interventions, le Président GAYMARD indique qu'il fera remonter aux tutelles, ce qu'il croit bon pour l'ONF et précise qu'il y a 3 séries de sujets :

- ❖ Les choses à régler par le dialogue en interne à l'ONF
- ❖ Les points qui nécessitent une décision interministérielle
 - ✱ « pour être clair, on sait qu'il y a un certain nombre de cailloux dans les bottes, il faut les enlever. Il y en a des gros visibles et d'autres plus petits qui ne sont pas moins irritants »
 - ✱ « Dans les 15 jours qui viennent je vais faire des recommandations aux tutelles et leur mettre le marché en main. On a tous les atouts en mains, il faut enlever les cailloux qui sont dans la godasse »

✿ « le cas pension est une question centrale. C'est un scud qui est intervenu en cours de contrat. C'est juridiquement compliqué »

❖ Tout ce qui concerne l'ensemble des relations avec les COFOR et les partenaires de la filière bois.

Hervé GAYMARD, rappelle qu'il n'est pas question de construire un mécano administratif et institutionnel.

Lors d'un déjeuner la semaine dernière entre Hervé GAYMARD et Edgar Pisani, ce dernier a expliqué qu'en 1964, il n'avait pas été facile de créer un EPIC avec des fonctionnaires. Hervé GAYMARD dit que ce statut a tout pour continuer d'exister.

Le Président GAYMARD tient à redire qu'il ne veut pas d'une réforme du statut de l'ONF et que c'est une question qui ne se pose pas.

Hervé GAYMARD dit « qu'il convient de refonder les éléments d'une confiance légitime pour le prochain contrat ».

Le SNPA et le SNTF FO remettront une contribution écrite à Hervé GAYMARD avant le 30 juin